

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 20 décembre 2018
« La retraite des non-salariés »

Document n° 2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La situation des indépendants en activité et à la retraite

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

La situation des indépendants en activité et à la retraite

La catégorie des travailleurs indépendants ou travailleurs non-salariés n'est pas aisée à définir¹. Les travailleurs indépendants regroupent plusieurs catégories de travailleurs elles-mêmes hétérogènes : les professionnels libéraux (affiliés à la CNAVPL, ou à la CNBF pour les avocats), les non-salariés agricoles (affiliés à la MSA), les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise ayant le statut de gérant majoritaire de SARL (affiliés à la SSI) ou d'assimilés-salariés (qui sont dans ce cas affiliés au régime général)², c'est-à-dire les travailleurs qui dirigent pour leur propre compte une entreprise ou une exploitation, ainsi que leur conjoint et les membres de la famille non-salariés qui y travaillent³. Le statut d'auto-entrepreneur (devenu en 2016 micro-entrepreneur) a ajouté encore davantage de diversité au sein de ce groupe particulier d'actifs.

Même si les indépendants ont souvent été définis par opposition aux salariés, il est possible de résumer ce qui les caractérise par le fait que « les indépendants ont pour point commun l'absence de contrat de travail et de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre »⁴.

Les difficultés d'identification des indépendants

Que ce soit pour le dénombrement des personnes concernées ou pour l'évaluation des revenus des indépendants, les sources de données sont multiples. Elles pouvaient paraître parfois contradictoires, mais le rapport que le HCFiPS a consacré aux indépendants en 2016 (en particulier les annexes E et G du tome 3) permet de mieux comprendre la problématique posée spécifiquement par la statistique portant sur ce champ. Les données peuvent provenir à la fois des données des régimes de sécurité sociale – avec un décompte des affiliés pour la MSA, l'ex-RSI, la CNAVPL et un dénombrement des cotisants pour l'ACOSS – et de l'INSEE, avec le répertoire national des entreprises mais aussi les exploitations des différentes enquêtes à disposition (enquête emploi, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux). L'INSEE utilise par ailleurs les données de la MSA et de l'ACOSS (ainsi que les DADS pour compléter l'information sur la partie salariée de la carrière des non-salariés) pour l'entretien de sa « base non-salariés » depuis 2006. Une des difficultés réside dans l'élimination des double-comptes en lien avec la pluri-affiliation d'une grande part des non-salariés, réalisée par détermination de l'emploi principal des personnes concernées. Une autre difficulté de convergence des données est liée aux définitions retenues dans la nomenclature des catégories professionnelles sur laquelle s'appuie l'INSEE qui diffère légèrement des affiliations aux régimes de sécurité sociale. Enfin le dénombrement des auto-entrepreneurs peut différer entre convention RSI et convention ACOSS.

¹ <http://www.cor-retraites.fr/article347.html>, document n° 2 de la séance du 8 avril 2009.

² Voir le document n° 3 de cette séance.

³ Certaines études comme celles reposant sur l'enquête Patrimoine de l'INSEE peuvent intégrer les chefs d'entreprise salariés dans la population des non-salariés.

⁴ Code de la sécurité sociale.

En 2007, selon l'INSEE, on comptait en France 2,2 millions de non-salariés, soit près de 9 % de la population active. Ils seraient environ 3 millions en 2017, représentant un peu plus de 10 % de l'emploi total et 11,6 % des ménages définis comme indépendants¹.

Répartition des ménages selon le statut d'emploi en 2017, selon les genres et âges

	Ensemble		Sexe (en %)		Âge (en %)		
	en milliers	en %	Femmes	Hommes	15-24	25-49	50 ou +
Non-salariés	3 129	11,6	8,6	14,5	2,3	10,5	16,4
Salariés	23 749	88,4	91,4	85,5	97,7	89,5	83,6
Ensemble	26 880	100	100	100	100	100	100

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.

Les femmes représentent 36 % des non-salariés en 2015 (en hausse de 3 points en 5 ans) alors qu'elles comptent pour la moitié des salariés. 16,4 % des personnes en emploi de plus de 50 ans sont non-salariées, mais seules 2,3 % le sont parmi les 15-24 ans. La population des non-salariés est donc en moyenne plus masculine et plus âgée que l'ensemble des personnes en emploi. À types d'emplois différents correspondent de multiples couvertures du risque vieillesse, comme le résume le tableau suivant présentant l'affiliation des indépendants aux régimes de retraite². À cet égard, les micro-entrepreneurs actifs économiquement (c'est-à-dire ayant déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 0) sont plus de 800 000, représentant le quart de l'ensemble des cotisants non-salariés en 2017.

Cotisants³ non-salariés aux régimes de retraite de base au 1^{er} juillet 2007 et en 2017

	Statut micro-entrepreneurs	RSI (*) artisans	RSI (*) commerçants	MSA exploitants	CNAVPL (**)	CNBF (***)
2007	hors M.-E.	629 203	776 188	566 430	554 273	45 761
2017	non M.-E.	523 045	654 699	480 462	672 280	63 000
	M.-E.	436 923	375 728		317 500	

Source : Calculs SG-COR à partir de la Commission des comptes de la Sécurité sociale 2008 et 2018 et des données des régimes.

Notes : (*) données fin 2017, hors conjoints collaborateurs ; (**) hors micro-entrepreneurs et en moyenne annuelle ; (***) fin 2015 ; M.-E. pour micro-entrepreneurs

¹ La part relative des non-salariés à partir de la population des ménages diffère de celle calculée à partir des emplois en raison de la norme qui attribue la catégorie « non-salariés » aux ménages dont la personne de référence est non-salariée. La définition attribue ce rôle le plus souvent aux hommes plus âgés qui sont eux-mêmes plus souvent non-salariés que l'ensemble de la population, d'où un biais de sur-représentativité dans la présentation des indépendants au sein des ménages (à 11,6 % contre 10,3 % des emplois l'année précédente).

² Voir le document n° 3 pour les conditions d'affiliation aux différents régimes de non-salariés.

³ Les données des régimes et celles de l'INSEE diffèrent (3,1 millions de cotisants pour l'INSEE contre 3,2 millions pour l'ensemble des régimes). La « base non-salariés » produite par l'INSEE fournit des données hors aides familiaux et hors conjoints collaborateurs. Elle est issue de deux sources administratives gérées par l'ACOSS et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Appariée aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS), elle permet de fournir également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée. À la différence des données du RSI, cette base couvre des cotisants au régime des Praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (PAMC).

La note décrit les principales caractéristiques de la situation des indépendants, d'abord pendant la vie active, sous l'angle des profils de carrière et des revenus d'activité, ensuite au cours de la période de retraite, en examinant les comportements de départ en retraite puis les revenus des retraités.

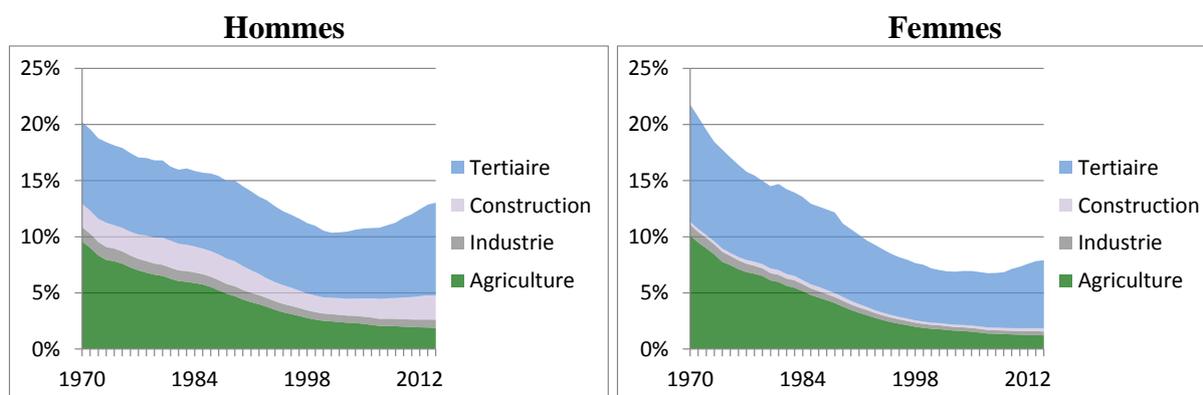
1. La situation des indépendants en activité

Les données des régimes sont ici utilisées (en particulier pour le volume d'actifs concernés) et complétées par des exploitations des enquêtes INSEE ou DREES pour l'observation fine de l'activité des indépendants : évolution des métiers concernés, données d'entrée dans l'activité, concomitance avec le statut de salarié, durée du statut (point 1.1) et niveau de revenu (point 1.2).

1.1. Le métier d'indépendant en pleine évolution

Dans l'ensemble, le statut d'indépendant retrouve une place croissante parmi les actifs occupés depuis 2001 pour les hommes et depuis 2008 pour les femmes, après une baisse continue depuis les années 1970. En 2014, les premiers représentent 13 % de l'emploi total masculin, tandis que les secondes représentent 7,9 % de l'emploi total féminin.

Graphique 1. Part de travailleurs indépendants parmi les estimations d'emplois, selon le secteur



Lecture : en 2014, les hommes non-salariés représentent 13 % et les femmes 7,9 % des estimations d'emploi total.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus.

Source : calculs SG-COR à partir des estimations d'emploi de l'INSEE.

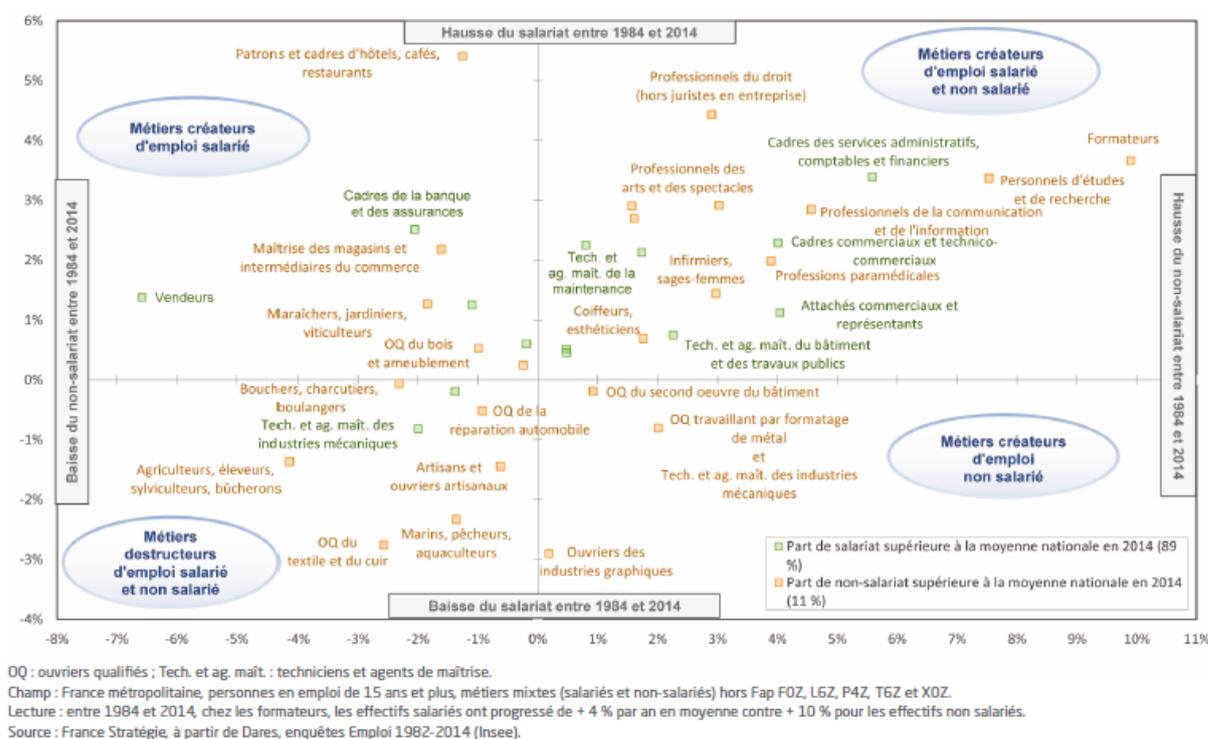
Une étude de France Stratégie¹ compare l'évolution des métiers à l'aune de la distinction entre salariat et non-salariat, à partir des enquêtes emploi de 1982 et 2014. Deux mouvements semblent à l'œuvre : une grande tendance à la salarisation d'un certain nombre de métiers dont l'exercice se faisait auparavant majoritairement sous le statut d'indépendant d'une part, l'émergence (facilitée par le numérique) de nouvelles formes de professions d'indépendants d'autre part.

¹ Jolly Cécile, Jean Flamand (2017), « Salarié ou indépendant : une question de métiers ? », note d'analyse n° 60 France Stratégie, septembre.

À titre d'illustration, les exploitants agricoles sont en baisse tendancielle (tant relative avec la hausse de la part des salariés agricoles, qu'absolue avec la hausse de la taille des exploitations), certains métiers de l'artisanat ou du commerce ainsi que des professions libérales se sont salarisés (activités juridiques, financières ou médicales notamment). Au contraire, on assiste depuis 2010 à un essor de certains métiers dont l'exercice est nouvellement appréhendé sous forme de non-salariat (communication, information, traitement de l'image, formation).

Ces évolutions pourraient en partie provenir de stratégies d'optimisation sociale et fiscale. En particulier, les entreprises pourraient être tentées de recourir de façon accrue à des travailleurs indépendants en substitution aux travailleurs salariés, cherchant à éviter de verser des cotisations patronales au régime général, le travailleur indépendant contribuant seul au financement de sa protection sociale.

Graphique 2. Taux de croissance annuel moyen des effectifs salariés et non-salariés selon les métiers (1984-2014)



Le graphique 2 illustre ces évolutions, vers le salariat et/ou le non-salariat, entre 1984 et 2014. Le coin en bas à gauche recense les métiers dont le volume d'emploi est en déclin tant pour les salariés que pour les non-salariés sur la période, avec notamment ceux très présents dans le secteur primaire (agriculture par exemple). Le coin en haut à droite illustre les métiers en croissance (à la fois sous le statut de salarié et celui de non-salarié). La partie en haut à gauche représente les métiers pour lesquels le salariat s'est substitué aux indépendants, dont le secteur de la restauration et l'hôtellerie est emblématique.

D'après l'INSEE, dans une étude datée de 2008, une carrière débutée en tant qu'indépendant était plus fréquemment marquée par des changements de statut¹. Dans huit cas sur dix, la

¹ Tavan Ch. (2008), « Public, privé, indépendant : des changements de statut nombreux au fil de la carrière », INSEE Références, *L'emploi nouveaux enjeux*.

transition s'effectuait vers le secteur privé. En moyenne, les personnes entrées dans la vie active avec le statut d'indépendant restaient moins des deux tiers de leur vie professionnelle dans ce statut, contre plus des trois quarts pour celles qui avaient commencé comme salarié, que ce soit dans le privé ou le public.

Comme le montre le rapport du HCFiPS¹, dans l'ensemble des secteurs d'activité hors agriculture à fin 2012, 15 % des non-salariés cumulaient une activité salariée et non-salariée, l'activité non-salariée étant l'activité principale (i.e. de plus haut revenu) dans moins de trois cas sur dix². Ce cumul est plus important que 10 ans auparavant : en 2002, 10 % des indépendants percevaient des salaires en plus de leurs revenus d'activité non-salariée. Ce cumul était plus fréquent dans les professions de santé (près de 20 %), dans les autres professions libérales (12 %) et dans une moindre mesure chez les agriculteurs (10 %)³. Les conséquences ne sont pas neutres au moment de la retraite, comme illustré par le point 2.

Sur le champ des créateurs d'entreprise, l'âge moyen des créateurs se situait en 2011 à 38 ans, âge identique pour les auto-entrepreneurs et les autres entrepreneurs, d'après le répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) tenu à l'INSEE. D'après le COR en 2009, l'âge moyen des créateurs d'entreprise de 2003 était de 32 ans et on notait que « les facteurs d'entrée dans l'indépendance sont multiples. Ils tiennent au rejet du statut de salarié et de la subordination qu'il implique ainsi qu'au souhait de contrôler son travail. Ces motivations, fondées sur la responsabilité individuelle, peuvent traduire un moindre besoin de structures collectives telles que la protection sociale. L'origine sociale joue aussi un rôle important dans l'entrée dans l'indépendance, (...) en particulier chez les agriculteurs (en 2004, 80 % des agriculteurs étaient fils d'agriculteurs⁴). L'indépendance peut être vue comme protégeant du risque de perdre son emploi. Elle offre une flexibilité en termes de durée de travail⁵ et la possibilité de valoriser au mieux ses compétences. »

¹ « La protection sociale des non-salariés et son financement », rapport du HCFiPS, octobre 2016.

² Enquête estimations d'emplois, INSEE.

³ Amar et Evain (2006), *op. cit.*

⁴ Amar M. et Evain F. (2006), « Les revenus d'activité des indépendants : vue d'ensemble », INSEE Références, Les revenus d'activité des indépendants.

⁵ Missègue N. (2000), « Le temps de travail des indépendants », *INSEE Première*, n° 695.

1.2. Les revenus d'activité des indépendants¹

Les revenus des indépendants sont liés aux formes juridiques de leur activité, diversifiés au sein de leur catégorie et fluctuants dans le temps.

Une définition des revenus délicate

Lorsque l'activité indépendante est exercée sous forme d'entreprise individuelle ou de société soumise à l'impôt sur le revenu (IR), l'entreprise et son dirigeant ne font qu'un du point de vue fiscal. Le bénéfice (ou, en cas de société, la quote-part de bénéfice) coïncide avec la rémunération perçue par le chef d'entreprise et est imposé à son nom à l'IR. Lorsque le non salarié exerce son activité dans le cadre d'une EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée) ou d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés (IS), la fiscalité distingue son revenu individuel et ceux induits par l'activité de l'entreprise : l'EIRL ou la société paie l'IS sur son bénéfice après déduction de la rémunération versée au chef d'entreprise ou dirigeant, le bénéfice après IS pouvant être distribué sous forme de dividendes au chef d'entreprise ou aux associés mais aussi réinvesti dans l'entreprise ou la société ; le chef d'entreprise ou le dirigeant, quant à lui, est imposé personnellement à l'IR sur l'ensemble de ses revenus, rémunération et dividendes inclus. Mais, du point de vue fiscal, seule la rémunération est considérée comme un revenu professionnel, les dividendes étant imposés en tant que revenus de capitaux mobiliers.

Du point de vue des prélèvements sociaux dus à raison de l'exercice d'une activité non salariée, le revenu professionnel retenu est proche de celui donnant lieu au calcul de l'impôt sur le revenu, avec, à l'exception du cas des auto-entrepreneurs, une assiette à laquelle sont réintégrés un certain nombre d'éléments. La législation sociale sur les dividendes a par ailleurs connu des évolutions : les dividendes sont désormais partiellement intégrés au revenu professionnel, depuis 2009 pour les SEL, depuis 2014 pour les exploitants agricoles et depuis 2013 pour les autres non salariés exerçant dans le cadre d'une société soumise à l'IS.

Une fois les retraitements² nécessaires opérés (notamment l'annualisation du revenu) et sur un champ hors agriculture, il apparaît que les indépendants ont perçu³ en moyenne 2 520 € (nets des cotisations sociales mais pas des contributions sociales CSG et CRDS) en 2015. Hors micro-entrepreneurs, le revenu moyen des indépendants était de 3 340 €. Ces montants sont supérieurs au salaire net (des cotisations et des contributions, en équivalent temps plein) de 2 250 € en moyenne.

Le fait que le revenu moyen soit légèrement supérieur au salaire moyen est à mettre en regard du nombre d'heures de travail réalisées en moyenne : le temps de travail des non-salariés est supérieur à celui des salariés. Les données d'enquête⁴ montrent que, sur l'année 2017, parmi les actifs occupés à temps complet, la durée de travail hebdomadaire des salariés serait de 39,1 heures alors que les non-salariés à temps complet travailleraient 50,5 heures par semaine. L'écart se réduirait depuis 2005, année au cours de laquelle les durées respectives étaient de 39,1 heures et 55,1 heures (soit 16 heures d'écart au lieu des 11,4 heures d'écart pour 2017).

¹ Voir annexe 1 pour une fiche INSEE consacrée aux revenus des non-salariés.

² Voir annexe 2 pour la présentation exhaustive des retraitements des revenus pour la base non-salariés.

³ Données extraites de la base non-salariés, publiées dans INSEE Première n° 1688 (février 2018).

⁴ D'après calculs DARES à partir de l'enquête emploi (INSEE), sur la France métropolitaine puis France hors Mayotte après 2013, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi

Les non-salariés à temps complet sur le territoire français travailleraient chaque semaine 4 heures de plus que la moyenne comparable sur l'ensemble de l'Union européenne.

Une grande diversité entre indépendants

Le rapport inter-décile s'établit à 17 pour les non salariés « classiques », contre 4 pour les salariés¹. Les revenus des indépendants sont ainsi particulièrement disparates, selon le statut de micro-entrepreneur ou non, mais aussi selon le secteur d'activité et encore davantage au sein de ces secteurs :

- le quart des effectifs représenté par les micro-entrepreneurs a perçu 440 € par mois en moyenne, soit environ huit fois moins que les 3 340 € perçus par les autres non-salariés ;
- parmi ces derniers, ceux travaillant dans la santé ou les services aux entreprises perçoivent respectivement 5 520 € et 4 370 €, revenus plus de 50 % supérieurs à celui de la moyenne des non-salariés hors micro-entrepreneurs. À l'opposé les revenus des secteurs du service aux particuliers et des transports sont respectivement de 1 550 € et 1 890 € ;
- au sein de certains secteurs, les disparités sont encore plus fortes qu'entre secteurs. Ainsi, les revenus des pharmaciens seraient de l'ordre de 7 220 €, à comparer au revenu moyen de 1 070 € des non-salariés du commerce de détail hors magasin. Les médecins et dentistes ont perçu en 2015 environ 8 500 €, alors que les professions paramédicales présentes dans le même secteur de la santé et de l'action sociale ont un revenu moyen de 3 570 €.

Revenus perçus par les indépendants en 2015, par secteur d'activité

	revenu mensuel moyen	Proportion de revenus nuls ou négatifs
Non-salariés, hors micro-entrepreneurs	3 340 €	9,3%
Industrie (hors artisanat commercial)	2 670 €	10,3%
Construction	2 410 €	6,2%
Commerce et artisanat commercial	2 500 €	11,2%
Transports	1 890 €	8,5%
Services aux entreprises et services mixtes	4 370 €	12,5%
Services aux particuliers (hors santé)	1 550 €	12,0%
Santé humaine et action sociale	5 520 €	2,1%
Micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs	440 €	0,8%
Ensemble y compris ME économiquement actifs	2 520 €	6,9%

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non-salariée fin 2015, hors agriculture.

Note : micro-entrepreneurs retenus comme économiquement actifs définis par un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation. Évolution annuelle calculée à structure (forme juridique et secteur d'activité) inchangée, en euros constants. Revenus annualisés.

Source : INSEE Première n° 1688 (février 2018), à partir des bases non-salariés.

La présence de revenus non-positifs reste assez courante pour les indépendants, dès lors qu'il s'agit par exemple dans le cas des bénéficiaires (BIC ou BNC) de subir l'amortissement d'une partie des investissements professionnels cependant que les revenus, fluctuants et sensibles aux évolutions des prix du marché ou à la législation, peuvent ne pas couvrir ces amortissements. Il apparaît ainsi que sur l'année 2015, environ 7 % des indépendants (y compris micro-entrepreneurs) ont déclaré un revenu nul ou négatif. Ce taux dépasse 12 % pour les non-salariés non micro-entrepreneurs du secteur des services aux entreprises ou aux

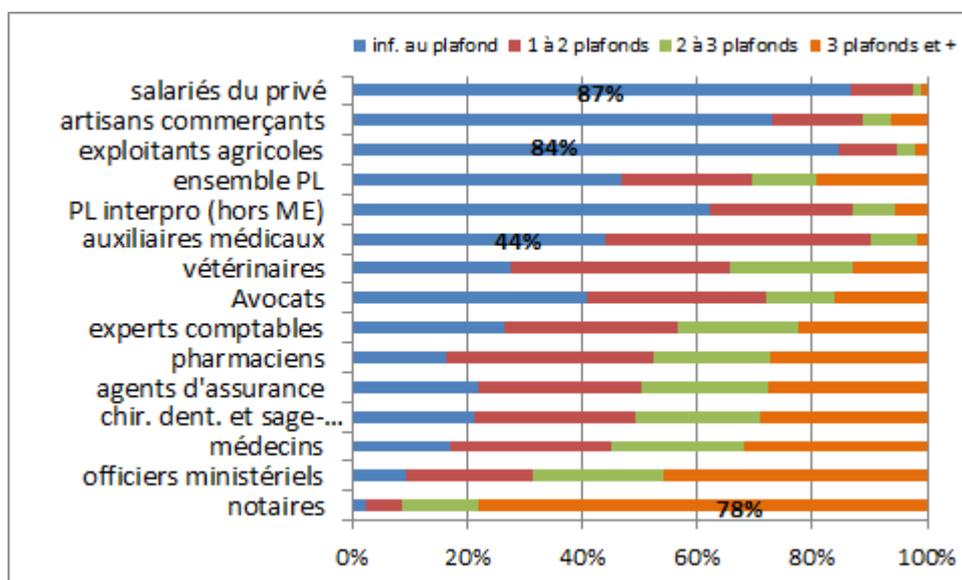
¹ Déciles des revenus des non-salariés non-agricoles nets des contributions et des salaires annualisés (nets des cotisations et des contributions) de 2011, tels que cités par le rapport du HCFiPS (tome 3, p. 66), de source base non-salariés. Voir annexe 1 pour un graphique sur la dispersion des revenus non-salariaux.

particuliers. Comme l'indique l'INSEE Première, « les femmes non-salariées classiques gagnent en moyenne 22 % de moins que leurs confrères masculins en 2015 : 2 820 € contre 3 610 €. Pourtant, elles exercent dans des secteurs souvent plus rémunérateurs : si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur au leur d'un tiers. Une partie de l'écart s'expliquerait par un volume de travail moins important ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises de plus petite taille en moyenne. »

À ces revenus il est nécessaire d'ajouter ceux issus d'un éventuel cumul avec une activité salariée. C'est le cas pour 30 % des micro-entrepreneurs ainsi que pour 10 % des autres non-salariés en 2015. Le supplément de salaire représente en moyenne 15 % de l'ensemble des revenus de ces pluri-actifs.

Les sources des régimes, en particulier du SSI, montrent que le regain du nombre d'indépendants depuis le milieu des années 2000 va de pair avec une activité moins souvent à temps plein et des revenus faibles. Ainsi, pour le RSI, les micro-entrepreneurs qui ont représenté près de 40 % des effectifs en 2016 ont reporté moins de 5 000 euros de revenu en moyenne parmi les deux-tiers ayant un revenu positif. Trois quarts des micro-entrepreneurs ont un revenu d'activité inférieur à 8 000 euros par an, alors que moins de 25 % des indépendants classiques sont dans ce cas¹. En 2015, parmi les micro-entrepreneurs enregistrés en 2010 et encore dans ce statut en 2015, plus d'un tiers ne consacre que 35h par mois à son activité de micro-entrepreneur. Seuls 38 % des micro-entrepreneurs consacrent plus de 70 heures par mois à leur activité². La diversité des revenus moyens par sous-catégorie d'indépendants va de pair avec une variation importante des distributions de ces revenus (graphique 3 ci-dessous).

Graphique 3. Répartition des revenus 2016 en multiples du plafond de la Sécurité sociale



Source : données des régimes, emplois en équivalent temps plein pour les salariés.

Lecture : 84 % des revenus des exploitants agricoles sont sous un plafond, alors que 78 % des revenus des notaires sont supérieurs à 3 plafonds.

¹ Donnée de la Direction Générale des Entreprises pour 2016.

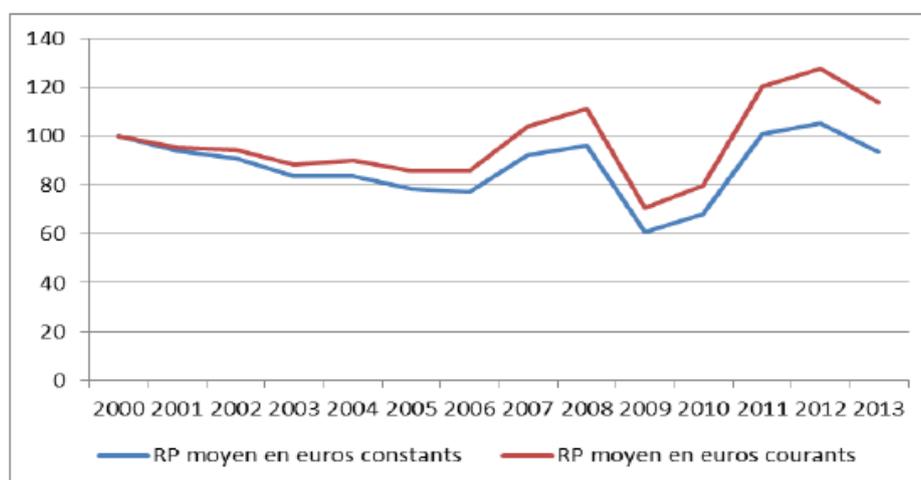
² Etudes DGE, sur la base de l'enquête SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises, INSEE).

Une irrégularité dans le temps

Comme le montre le rapport du HCFiPS, les revenus des indépendants sont assez irréguliers au fil des années. Pour les exploitants agricoles, notamment depuis 2006, « la mondialisation des échanges et des prix, la concurrence européenne et internationale donnent naissance à des bulles spéculatives sur les marchés des matières premières agricoles auxquelles s'ajoutent d'importants aléas climatiques. De plus, les années 2012 et 2013 se caractérisent par des revenus particulièrement dispersés, surtout parmi les plus hauts revenus » (Rapport du HCFiPS, octobre 2016, tome 3, p. 69)

Les non-salariés non-agricoles connaissent eux aussi des fluctuations importantes de leurs revenus. Sur la base d'une cohorte de cotisants actifs du RSI avant 2009, 69 % ont vu leurs revenus varier, à la hausse ou à la baisse, de plus de 10 % entre 2012 et 2013, après que 62 % l'aient constaté entre 2011 et 2012. Sur deux ans, seuls 16 % des cotisants du RSI ont vu leurs revenus rester relativement stables annuellement (évolutions annuelles inférieures à +/- 10 %).

Graphique 4. Evolution du revenu professionnel (RP) des exploitants agricoles imposés en réel selon la MSA (base 100 en 2000)



Source : MSA (2015), « Les exploitants et entrepreneurs agricoles en 2014 », cité dans le rapport du HCFiPS.

1.3. Le patrimoine des indépendants

À caractéristiques identiques, et en particulier à revenu et âge donnés, les ménages d'indépendants possèdent un patrimoine privé brut supérieur de 84 % à celui des autres ménages en 2010¹. Cette particularité semble à la fois être une résultante de leur activité mais aussi conditionner le début de leur activité, notamment parmi les générations actives dans les années 1960 aujourd'hui à la retraite (voir infra pour le lien entre patrimoine et entrée dans le statut d'indépendant).

En 2014, 13 % des ménages d'âge actif comprenaient un travailleur indépendant. Comme le montre le tableau suivant, ce taux monte à 32 % pour le cinquième des ménages possédant les

¹ Dossier INSEE Références (2015), op. cit.

plus hauts patrimoines et à 48 % dans le dernier centile de patrimoine¹. Entre 2010 et 2014, la part des ménages comprenant un indépendant est en légère hausse (d'un point), mais la part de ces ménages dans le dernier centile de patrimoine a chuté de 10 points (48 % contre 58 %), ce qui est en partie explicable par la baisse de l'influence du capital nécessaire à l'exercice professionnel.

Part de ménages comprenant un travailleur indépendant selon le niveau de patrimoine

	Ensemble des ménages	Par niveau de patrimoine du ménage			
		Dernier quintile	Dernier décile	Dernier vingtile	Dernier centile
2014	13%	32%	42%	46%	48%
2010	12%	33%	42%	49%	58%
2004	12%	29%	35%	42%	50%
1998	14%	29%	36%	39%	36%
1992	14%	33%	39%	43%	46%
1986	17%	27%	29%	31%	41%

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 15 à 65 ans.

Note : patrimoine brut de 2010 à 2014, patrimoine déclaré de 1986 à 2004. Les inactifs et les chômeurs sont classés dans leur profession antérieure.

Source : Arthur Bauer, Garbinti Bertrand, Georges-Kot Simon (2018), « Travail indépendant, patrimoine et contraintes financières : quelles évolutions au cours du temps ? » Dossier Insee Références, édition 2018 d'après les enquêtes Actifs financiers 1986 et 1992 et les enquêtes Patrimoine 1998-2014.

Cette sur-représentation dans les ménages à patrimoine élevé masque néanmoins une diversité des situations au sein des indépendants. Les artisans et commerçants (y compris micro-entrepreneurs) représentent 52 % des ménages ayant au moins un indépendant actif, mais seulement 27 % des ménages d'indépendants du dernier centile de patrimoine. Les agriculteurs, chefs d'entreprise et professions libérales sont à l'inverse sur-représentés dans le dernier centile de patrimoine des ménages d'indépendants². Les niveaux de patrimoine détenus par les indépendants se concentrent donc surtout pour les exploitants agricoles, les chefs d'entreprise et les professions libérales (pharmaciens, médecins, dentistes notamment), moins parmi les artisans ou les commerçants.

Le déroulement des carrières apparaît dépendant, outre du type d'activité exercée, de l'importance du capital professionnel dans cette activité³. Cependant, comme le montrent les travaux⁴ de l'INSEE sur une population masculine, le lien entre capital initial et entrée dans le statut d'indépendant – très prégnant dans les années 1960 – a tendance à décroître au fil des années. L'analyse du passage à un statut d'indépendant a été menée selon deux méthodologies : en comparant cette transition avant ou après l'obtention d'un héritage d'une part, et en analysant l'effet de la détention d'un patrimoine immobilier sujet à des variations de valorisation d'autre part. La première méthodologie montre qu'entre 1945 et 1964, un héritage augmentait d'environ 360 % la probabilité de devenir non-salarié, mais qu'entre 2005 et 2014, l'effet apparaît bien plus faible et ne représente plus qu'une hausse (non

¹ Bauer et alii (2018), à partir de données enquêtes emploi 1975-2016.

² Bauer et alii (2018) op. cit.

³ Tavan (2008), op. cit. ; Estrade M.-A. et Missègue N. (2000), « Se mettre à son compte et rester indépendant : des logiques différentes pour les artisans et les indépendants des services », *Economie et statistique*, n° 337-338, pp. 159-181.

⁴ Bauer et alii (2018), op. cit.

statistiquement significative) de 26 % de cette probabilité. D'après la deuxième méthodologie, si entre 1975 et 1984, une hausse de 10 % des prix immobiliers augmentait la probabilité de devenir travailleur indépendant de 0,39 point (soit d'environ 30 %), cette augmentation n'est plus statistiquement significative pour les périodes ultérieures à 1994.

Ces deux études concernant des publics légèrement différenciés (notamment par l'âge), il semble logique que les magnitudes ne soient pas identiques, mais toutes deux semblent confirmer que :

- le rôle du patrimoine était très présent dans les années 1960 pour expliquer la transition vers le statut d'indépendant ;
- ce rôle est nettement moins significatif pour les années les plus récentes, et pour l'accession des femmes au statut d'indépendant.

Pour les artisans, commerçants et professionnels libéraux, la nécessité de se constituer un capital professionnel – et humain – a pu retarder l'entrée dans le statut d'indépendant pour les générations aujourd'hui à la retraite.

2. La situation des indépendants à la retraite

En 2016, 3,3 millions de pensions ont été servies au titre d'un droit direct acquis au cours d'une période travaillée en tant que non-salarié, ce qui représente un peu plus de 20 % des pensions de retraite servies.

Du fait du cumul des activités salariées et non-salariées au cours de la période d'activité, les indépendants relèvent souvent de plusieurs régimes. En 2016, parmi ceux ayant exercé un métier d'indépendant sur plus de la moitié de la carrière, la mobilité a été très fréquente chez les anciens artisans (92 % de polypensionnés) et les anciens commerçants (à 81 %). Environ trois anciens professionnels libéraux sur quatre relèvent de plusieurs régimes de base. C'est par exemple le cas des médecins libéraux qui peuvent également exercer en tant que salariés à l'hôpital. Ces taux sont à comparer au taux moyen d'un tiers de polypensionnés (voir tableau suivant).

Proportions de polypensionnés en 2016

	Ensemble	Femmes	Hommes
Part de polypensionnés dans l'ensemble	32%	27%	38%
dont anciens salariés	29%	25%	34%
dont anciens non-salariés	67%	62%	71%
<i>MSA non-salariés</i>	55%	56%	53%
<i>RSI commerçants</i>	81%	71%	87%
<i>RSI artisans</i>	92%	85%	93%
<i>Professions libérales</i>	72%	77%	70%

Lecture : 67 % des actifs ayant passé plus de la moitié de leur carrière sous le statut de non-salarié relèvent de plusieurs régimes de retraite de base en 2016.

Source : calculs SG-COR à partir de « Les retraités et les retraites » édition 2018, DREES

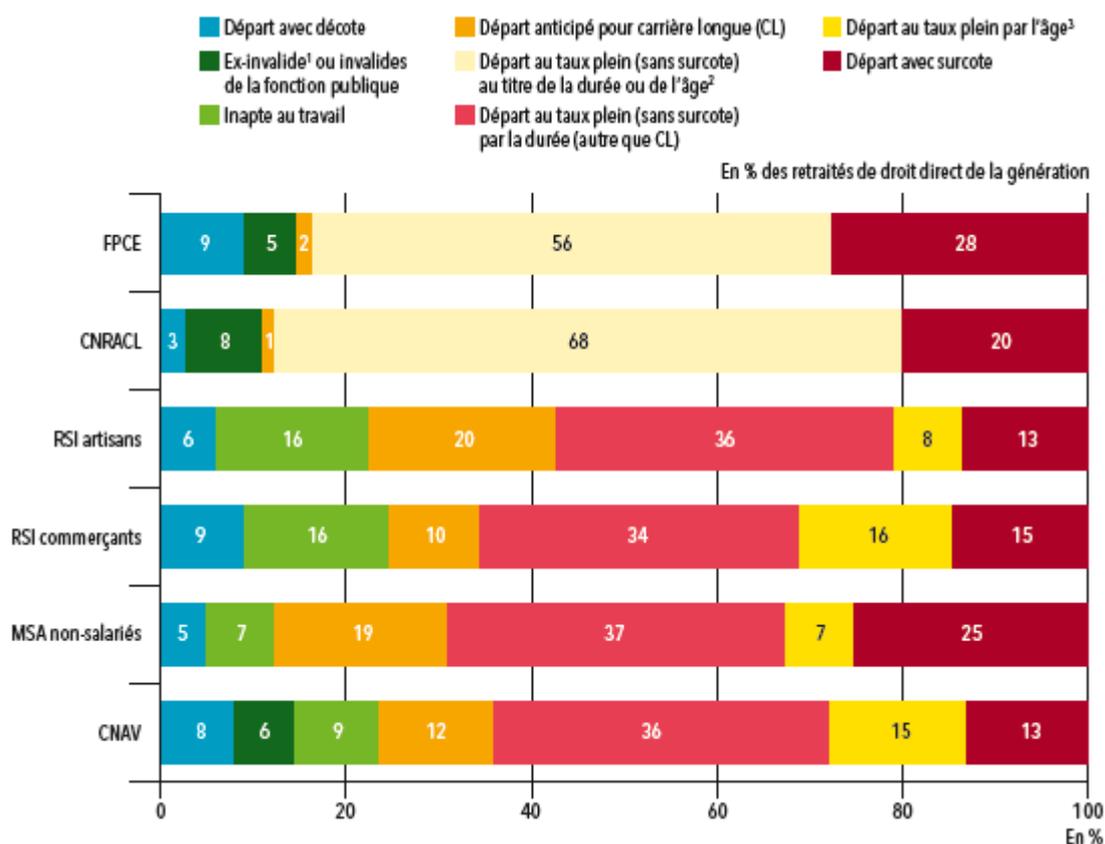
Champ : retraités de droits directs au cours de l'année 2016 (toutes résidences), hors retraités pour lesquels aucun des régimes de base ne représente plus de la moitié de la durée de la carrière (0,7 % des cas).

Quand on observe les données par régime sans prêter attention au régime principal, le taux de polypensionnés est alors de 97 % pour les artisans, 95 % pour les commerçants, 73 % pour les exploitants agricoles et 85 % pour les professions libérales.

2.1. Le passage à la retraite

D'après les données de la DREES, l'addition des départs en retraite pour carrières longues, des départs au taux plein sans surcote par la durée et des départs avec surcote (qui constitue les départs avec une carrière complète) se monte à 81 % pour les exploitants agricoles, à 59 % des commerçants et 69 % des artisans, contre 61 % à la CNAV. Les non-salariés sont donc partis à la retraite avec, globalement, davantage de carrières complètes que les salariés du secteur privé.

Graphique 5. Répartition des retraités des régimes de base de la génération 1950, selon le type de départ



Note : ¹Au RSI, les ex-invalides sont inclus majoritairement dans les départs comme inaptés au travail. À la MSA non-salariés, ces départs sont inférieurs à 1 %. ²Pour les régimes de la fonction publique, la catégorie ne distingue pas le taux plein au titre de la durée et celui au titre de l'âge. ³Départ à l'âge d'annulation de la décote (ou après) sans que la condition de durée requise ne soit atteinte. Pour les assurés éligibles à plusieurs motifs d'obtention du taux plein, le motif retenu est déterminé dans l'ordre de priorité suivant : ex-invalidité, inaptitude, durée (y compris carrières longues ou surcote) et enfin par l'âge.

Source : DREES, enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR), in « Les retraités et les retraites », Graphique 2, p 110, édition 2018.

Champ : retraités ayant un droit direct dans un régime de base du privé, vivants et observés fin 2016.

Le COR écrivait en 2009 que « dans la mesure où de nombreux non-salariés préparent leur retraite hors du système de retraite collectif en se constituant un patrimoine au cours de leur

période d'activité, leur comportement d'activité et, notamment, de départ à la retraite, est moins dépendant des caractéristiques du système de retraite, entre autres de l'âge légal de la retraite. Aussi, sûrement plus que pour les salariés, les indépendants gardent-ils la maîtrise de leur date de départ à la retraite¹ et celle-ci coïncide généralement avec la cessation de l'activité ».

Il n'est plus possible de dresser un tel portrait concernant les départs à la retraite des indépendants : en particulier, les caractéristiques propres aux liquidations des pensions des artisans coïncident quasi-parfaitement avec celles des salariés du secteur privé.

Leur taux de décotants et de surcotants sur l'année 2016 sont quasiment égaux. Parmi les commerçants, le taux de surcotants initialement supérieur converge vers celui de la CNAV (16,4 % vs 14 %). En 2006, 9 % des artisans et 12 % des commerçants avaient fait valoir leurs droits avec surcote² contre 6 % des assurés du régime général. Le taux de décotants des commerçants initialement de même niveau a, quant à lui, tendance à augmenter plus rapidement que pour les anciens salariés (11,4 % contre 8,7 %).

Les exploitants agricoles conservent une spécificité pour leur comportement de départ en retraite : très peu décotent – moitié moins qu'à la CNAV – alors que plus de 30 % des départs de 2016 ont bénéficié de surcote contre 14 % pour les anciens salariés (avec un nombre de trimestres de surcote également plus important qu'à la CNAV). Les non-salariés agricoles partent plus souvent à l'obtention du taux plein ou après (70 % contre 63 %) qu'il y a 10 ans.

Décote et surcote des non-salariés parmi les nouveaux retraités de 2016

	% décotants	% surcotants	Trim. décote	Trim. Surcote
CNAV	8,7 %	14,0 %	12,5	8,9
Exploitants agricoles	4,1 %	30,7 %	12,5	11,8
RSI commerçants	11,4 %	16,4 %	13,4	9,5
RSI artisans	8,2 %	13,7 %	13,0	8,9

Champ : nouveaux retraités de l'année vivants au 31 décembre 2016.

Source : DREES, EACR 2016.

L'âge moyen de départ à la retraite baisse au fil des générations, parmi celles non-concernées par la hausse de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans (entre les assurés nés en 1940 et ceux de la génération 1950). Cette baisse est cependant plus faible pour les anciens non-salariés que pour les autres assurés.

Le fait que les pensions auxquelles les non-salariés peuvent prétendre soient globalement plus faibles que pour les autres catégories de travailleurs a pu contribuer à expliquer qu'ils quittent leur emploi et liquident historiquement leur retraite un peu plus tard que les autres catégories socioprofessionnelles, en particulier pour les commerçants. Les professions libérales partent à la retraite plus tardivement encore, en lien notamment avec la réglementation de leurs caisses complémentaires.

¹ Dubois Lambert A. (1997), « Agriculteurs et indépendants face à la retraite », INRA, Recherches en économie et sociologies rurales, n° 4, août.

² Deloffre A. (2008), « Les retraites en 2006 », DREES, *Études et résultats* n° 662. Voir aussi : RSI (2008), « Le dispositif de la surcote en 2006 », *Bilans annuels*, n° 14.

Âge moyen de départ à la retraite pour la génération 1950 (et en différentiel par rapport à la génération 1940) observée en 2016, par régime de retraite principal

	âge moyen	Différentiel par rapport à l'ensemble	Différentiel par rapport à la génération 1940
<i>Ensemble</i>	60,3 ans		- 0,8 an
<i>Anciens salariés du privé</i>	61,0 ans	+0,7 an	- 0,7 an
<i>Anciens non-salariés</i>			
- non-salariés agricoles	60,4 ans	+0,1 an	- 0,6 an
- artisans	60,8 ans	+0,5 an	- 0,3 an
- commerçants	61,6 ans	+0,6 an	-0,2 an
- professions libérales (*)	63,3 ans	+2,7 ans	

Source : DREES, EIR 2012, EACR, modèle Ancetre.

Champ : retraités titulaires d'une pension de droit direct, vivants au 31 décembre de l'année de leurs 66 ans

Note : âge moyen dans le régime principal (pas nécessairement celui de la première liquidation).
(*) génération 1946.

La convergence des comportements de départ à la retraite des non-salariés avec ceux des salariés masque un recours très différent au cumul emploi retraite parmi les non-salariés non-agricoles : les artisans, commerçants et chefs d'entreprise qui représentent 9,5 % de l'emploi mais 17,6 % des actifs occupés en cumul emploi-retraite. Par contre, les exploitants agricoles sont moins nombreux dans la population en cumul emploi retraite que parmi les emplois dans leur ensemble (3,7 % contre 4 %).

2.2. Les revenus des indépendants durant la retraite

Durant la retraite, les non-salariés disposent d'au moins deux sources de revenus : la pension de retraite et les rendements du capital inhérent en partie à l'exercice de leur profession tant que celui-ci n'a pas trouvé de repreneur. Dans cette logique et pour se prémunir contre la perte de revenu, ils peuvent avoir acquis, à titre individuel ou collectif, des produits d'assurance, s'être constitué une épargne et/ou simplement compter sur les revenus de leur conjoint ou le soutien financier de leur famille¹.

Des montants moyens de retraite généralement faibles

En 2016, la pension moyenne de droit direct des non-salariés représentait 56 % de celle des salariés parmi les monopensionnés, 73 % parmi les pluripensionnés. Les professions libérales bénéficient de pensions nettement supérieures à celles des autres anciens non-salariés : ces pensions représentent environ le triple de celle des exploitants agricoles et le double de celles des artisans ou des commerçants. C'est également le cas parmi les monopensionnés.

Cette faiblesse des retraites des non-salariés hors professions libérales est notamment la conséquence de pensions calculées sur des bases minimales et l'instauration tardive de régimes complémentaires obligatoires pour les agriculteurs et les commerçants. Elle est aussi liée à des différences notables de revenus respectifs, comme l'a montrée la première partie, et aux différences de durées de carrière.

¹ D'Amours M. (2006), *Le travail indépendant : un révélateur des mutations*, Presses universitaires du Québec, 217 p.

Afin de neutraliser l'effet de ces durées de carrières, la DREES publie des statistiques restreintes aux seules carrières complètes. À cette aune, la pension moyenne de droit direct des non-salariés, parmi les carrières complètes, représentait 42 % de celle des salariés parmi les monopensionnés, 67 % parmi les pluripensionnés. Ces taux sont supérieurs aux mêmes ratios calculés sur l'ensemble des assurés : il ressort donc que les inégalités de revenus sont supérieures aux inégalités de durées de carrière, aux différences de champ près¹.

Les évolutions des pensions au fil des générations révèlent que les salariés de la génération 1949 ont reçu une pension supérieure de 10 % (pour les hommes) ou 19 % (pour les femmes) à celle de la génération 1938, sous l'impulsion des gains de productivité (effet noria) et de la progression des carrières féminines. Les pensions des non-salariés ont au contraire régressé entre ces générations, y compris pour les femmes (hormis pour celles relevant du régime des artisans). Les pensions des hommes commerçants ont perdu 15 points à 11 générations d'écart, celles des femmes nées en 1949 relevant des régimes des exploitants agricoles ou des commerçants ont perdu 9 points en comparaison de celles de la génération 1938.

¹ La sélection des carrières complètes est à manipuler avec précaution. Les comparaisons peuvent comporter un biais : les non-salariés réalisant ces carrières complètes peuvent être différents des autres assurés de leur catégorie selon un gradient qui n'est pas forcément commun avec la comparaison réalisée pour les seuls salariés.

**Montant mensuel brut moyen de la pension de droit direct
(y compris majoration pour enfants),
selon le régime principal d'affiliation au cours de la carrière, fin 2016**

En euros

	Tous retraités de droit direct			Retraités de droit direct à carrières complètes (5)		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Tous retraités de droit direct	1 380	1 730	1 050	-	-	-
Retraités de droit direct d'un régime de base	1 380	1 740	1 050	1 800	2 040	1 470
Unipensionnés d'un régime de base	1 320	1 710	1 020	1 850	2 160	1 510
dont anciens salariés	1 350	1 750	1 050	1 920	2 230	1 570
Salariés du régime général	1 220	1 670	900	1 820	2 160	1 430
Fonctionnaires civils d'État	2 280	2 550	2 120	2 590	2 810	2 430
Fonctionnaires militaires d'État	1 730	1 760	1 340	2 370	2 390	2 000
MSA salariés	570	630	460	1 740	1 740	1 730
Fonctionnaires CNRACL	1 480	1 820	1 410	1 880	2 060	1 830
Régimes spéciaux (1)	2 120	2 260	1 680	2 600	2 730	2 070
dont anciens non-salariés	730	1 000	500	790	950	610
MSA non-salariés	640	850	480	730	870	590
RSI commerçants	500	660	400	1 020	1 050	990
RSI artisans	710	860	370	1 030	1 140	620
Professions libérales	1 920	2 170	1 240	2 420	2 650	1 730
Polypensionnés de régimes de base (2)	1 500	1 790	1 140	1 720	1 900	1 400
dont anciens salariés	1 600	1 900	1 220	1 860	2 040	1 530
Salariés du régime général	1 390	1 740	940	1 690	1 900	1 280
Fonctionnaires civils d'État	2 110	2 360	1 840	2 240	2 410	2 010
Fonctionnaires militaires d'État	2 610	2 640	1 590	2 680	2 700	1 780
MSA salariés	1 530	1 640	1 320	1 810	1 860	1 700
Fonctionnaires CNRACL	1 590	1 770	1 500	1 710	1 790	1 640
Régimes spéciaux ¹	2 170	2 320	1 670	2 320	2 410	1 930
dont anciens non-salariés	1 130	1 370	810	1 220	1 410	920
MSA non-salariés	790	940	690	860	980	770
RSI commerçants	1 120	1 300	790	1 360	1 430	1 120
RSI artisans	1 300	1 380	850	1 410	1 450	1 060
Professions libérales	2 370	2 650	1 780	2 580	2 880	2 000
Autres polypensionnés de régime de base (3)	1 340	1 520	970	1 480	1 580	1 180
Autres retraités de droit direct (4)	240	260	200	-	-	-

1. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, ENIM, CANSSM, CAVIMAC, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, RETREP.

2. Pour les retraités polypensionnés, le régime indiqué correspond au régime principal, c'est-à-dire celui représentant plus de la moitié de la carrière.

3. Retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins trois régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

4. Retraités percevant un droit direct dans au moins un régime complémentaire (mais dans aucun régime de base).

5. Sont sélectionnés ici les seuls retraités ayant effectué une carrière complète et dont la quasi-totalité des composantes monétaires de la pension sont connues dans les données du modèle ANCETRE.

Note • Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Certains des résultats présentés peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre, notamment pour les catégories à faibles effectifs (voir fiche 1). Le tableau vise à fournir des ordres de grandeur et non à donner une évolution annuelle.

Champ • Retraités ayant perçu un droit direct (y compris majoration pour enfants) au cours de l'année 2015, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2015.

Sources • EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

Evolution des pensions au fil des générations, par régime principal et par sexe (base 100 pour la génération 1938 – euros constants)

Hommes		CNAV (1)	Exploitants agricoles (2)	Commerçants (2)	Artisans (2)	Tous régimes
générations observées à 66 ans	1938	100	100	100	100	100
	1939	101	98	101	102	101
	1940	100	96	95	101	101
	1941	101	96	96	104	104
	1942	104	105	95	105	106
	1943	105	108	96	108	108
	1944	106	109	98	112	108
	1945	107	108	96	112	111
	1946	109	112	95	112	114
	1947	109	113	93	110	111
	1948	109	112	88	106	111
1949	110	109	85	104	111	

Femmes		CNAV (1)	Exploitants agricoles (2)	Commerçants (2)	Artisans (2)	Tous régimes
générations observées à 66 ans	1938	100	100	100	100	100
	1939	102	100	102	108	103
	1940	104	100	100	115	105
	1941	107	101	101	120	109
	1942	110	105	102	128	114
	1943	112	104	106	128	117
	1944	112	103	106	136	117
	1945	114	102	103	133	123
	1946	116	102	103	131	126
	1947	117	100	100	135	128
	1948	119	97	95	125	130
1949	119	91	91	119	129	

Lecture : à 66 ans, le montant de pension de droit direct versé par la CNAV en moyenne aux hommes nés en 1949 est de 10 % plus élevé par rapport à celui des hommes nés en 1938 (hors effet des revalorisations légales entre l'année où la génération 1938 atteint 66 ans et celle où la génération 1949 atteint cet âge).

Notes : Les montants correspondent à l'avantage principal de droit direct hors éventuelle majoration de pension pour trois enfants, et sont corrigés des revalorisations moyennes annuelles légales des pensions. Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. (1) Y compris les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite. (2) À la suite d'un changement méthodologique dans le modèle ANCETRE en 2011, les données tous régimes concernant la génération 1945 sont estimées à partir de l'EIR 2012.

Champ : Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année de leurs 66 ans, nés en France ou à l'étranger, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année de leurs 66 ans.

Sources : EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

Les pensions de base se situent entre 32 % (RSI commerçants) et 46 % (RSI artisans) de celles servies par la CNAV. Celle des exploitants agricoles est équivalente à 56 % de celle

servie par le régime général. Elles sont aussi plus inégalitaires par genre : les pensions des femmes artisans sont égales à la moitié de celles des hommes artisans par exemple.

Influence de l'épargne retraite

Les montants faibles de pension renvoient aux niveaux de revenus déclarés et correspondent à l'intention initiale de place très relative du système de retraite public pour les non-salariés, en particulier pour les professions libérales. Les revenus du patrimoine des indépendants au cours de la retraite sont donc des compléments substantiels de revenus à la retraite.

Malgré la sur-représentativité des non-salariés dans les cotisations au titre de l'assurance supplémentaire¹, les rentes qui leur sont servies sont inférieures à celles des autres retraités : 1 750 € en 2016 contre une rente au titre des dispositifs collectifs des salariés de 3 050 € en moyenne alors que la cotisation moyenne annuelle est plus importante parmi les non-salariés². Même si le montant versé sous forme de versement unique (VFU) est nettement supérieur parmi les produits des dispositifs dédiés aux indépendants (à 7 850 € contre 2 810 € pour les produits en VFU des salariés), la faiblesse des effectifs concernés ne renverse pas le constat précédent. La résolution de ce paradoxe entre cotisations plus importantes et rentes plus faibles est à trouver probablement dans des versements sur plus courte période pour les indépendants, d'autant plus qu'ils sont plus souvent pluri-affiliés (et passent, en dehors des professions libérales, souvent par le statut de salarié dans leur vie). Ceci est confirmé par la distribution des âges des adhérents³ : 36 % des produits pour indépendants (hors articles « 82 et 39 ») sont alimentés entre 50 et 59 ans, alors que les salariés qui souscrivent pour leur retraite supplémentaire d'entreprise ne sont que 26 à 27 % à appartenir à cette classe d'âge. L'âge moyen qui ressort de la distribution des âges des adhérents serait ainsi inférieur pour les produits destinés aux salariés, ce qui peut contribuer à expliquer les rentes supérieures dont ils bénéficient. Des effets de structure – entre retraités non-salariés actuels moins riches relativement dans le passé au cours de leur activité et cotisants plus élevés dans la hiérarchie des revenus actuels – et l'absence dans les données des cotisations moyennes (relativement élevées) des salariés au titre des articles 39 peuvent expliquer le hiatus entre cotisations en apparence plus élevées et pensions de retraite supplémentaires plus faibles pour les non-salariés.

¹ Parmi les adhérents ayant alimenté en 2016 un contrat d'assurance supplémentaire préalablement souscrit dans le cadre professionnel¹ environ 1 million occupent des professions d'indépendants et 3,6 millions sont salariés. Ces alimentations sont donc à 22 % le fait d'indépendants, alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de 10 % de l'emploi total en 2016 (DREES, « Les retraités et les retraites » édition 2018, p 197).

² 3 050 € contre 1 950 € au seul « Perco » pour les salariés.

³ DREES, « Les retraités et les retraites » édition 2018, Graphique 3, p 201.

Annexe. Extrait de Revenus d'activité des non-salariés (in « Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2018 - Insee Références »)

1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur en 2015

	Effectifs au 31 décembre (y c. ME ¹)			Revenu mensuel (hors ME ¹)				Revenu mensuel moyen des ME (en euros)
	Ensemble ² (en milliers)	Femmes (en %)	Micro-entrepreneurs (en %)	Revenu moyen (en euros)	Femmes (en euros)	Hommes (en euros)	Proportion de revenus nuls (en %)	
Industrie (hors artisanat commercial)	127	31,6	41,3	2 670	1 590	2 910	10,3	290
Construction	377	3,6	29,7	2 410	1 810	2 440	6,2	540
Commerce et artisanat commercial	523	32,6	27,0	2 500	2 190	2 640	11,2	300
Commerce et réparation d'automobiles	68	7,0	24,5	2 210	1 870	2 240	10,8	400
Commerce de gros	79	23,5	21,6	2 990	2 100	3 200	16,3	530
Commerce pharmaceutique	27	54,9	0,1	7 220	6 490	8 110	1,7	n.s.
Métiers de bouche	52	21,7	3,9	2 270	1 590	2 450	6,2	380
Commerce de détail en magasin	175	44,6	13,6	1 990	1 560	2 320	12,6	380
Commerce de détail hors magasin	122	35,0	66,1	1 070	850	1 150	12,1	210
Transports	69	10,9	12,5	1 890	1 720	1 910	8,5	390
dont taxis (y compris VTC)	36	9,6	8,4	1 350	1 700	1 320	5,9	420
Services aux entreprises et mixtes	616	33,6	35,8	4 370	3 470	4 750	12,5	530
Information et communication	80	15,6	47,3	3 230	2 310	3 360	15,5	460
Activités financières et d'assurance	35	20,3	10,6	5 690	3 870	6 090	10,5	620
Activités immobilières	47	34,2	19,3	2 430	1 780	2 720	25,2	620
Activités juridiques et comptables	87	47,5	1,5	7 880	5 450	10 060	3,3	950
Conseil de gestion	104	35,8	44,8	3 360	2 520	3 720	17,7	660
Architecture, ingénierie	73	20,7	26,2	3 350	2 290	3 560	11,1	670
Autres activités spécialisées	87	42,3	61,1	2 480	1 980	2 740	13,4	480
Vétérinaires	11	38,5	2,3	5 570	4 000	6 490	1,9	n.s.
Services administratifs et de soutien aux entreprises	91	39,7	53,9	2 680	2 010	2 940	15,8	450
Services aux particuliers (hors santé)	566	49,0	40,8	1 550	1 280	1 770	12,0	400
Hébergement et restauration	185	36,3	12,9	1 680	1 350	1 860	14,2	420
Arts, spectacles et activités récréatives	65	36,1	62,0	1 460	1 080	1 640	21,4	320
Enseignement	122	45,0	59,9	1 560	1 390	1 650	10,5	490
Coiffure et soins de beauté	103	87,1	35,0	1 350	1 270	1 700	5,5	400
Autres services personnels	91	45,9	62,6	1 400	1 020	1 670	10,7	350
Santé humaine et action sociale	457	59,4	9,7	5 520	3 980	7 560	2,1	460
dont : médecins et dentistes	171	38,6	0,1	8 470	6 220	9 860	1,6	n.s.
professions paramédicales	219	71,4	2,0	3 570	3 280	4 260	1,6	720
Ensemble	2 735	36,0	29,1	3 340	2 820	3 610	9,3	440

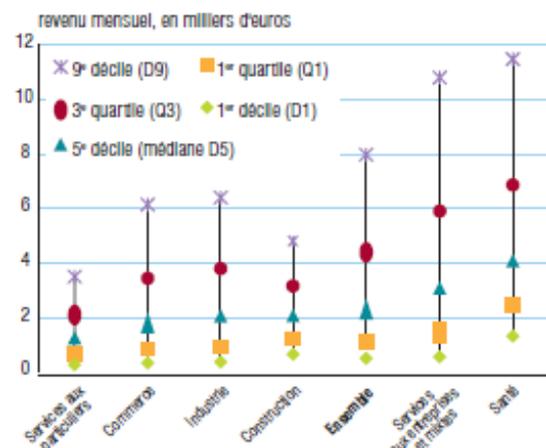
1. ME : micro-entrepreneurs. 2. Les non-salariés dont le secteur d'activité est Inconnu ont été répartis dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Dans les autres colonnes, ils sont en revanche pris en compte uniquement pour les totaux, mais pas dans le détail par secteur.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2015, hors agriculture.

Note : les taxes d'office sont pris en compte dans les effectifs mais pas dans les revenus.

Source : Insee, base Non-salariés 2015.

2. Dispersion des revenus non salariaux en 2015 selon le secteur d'activité

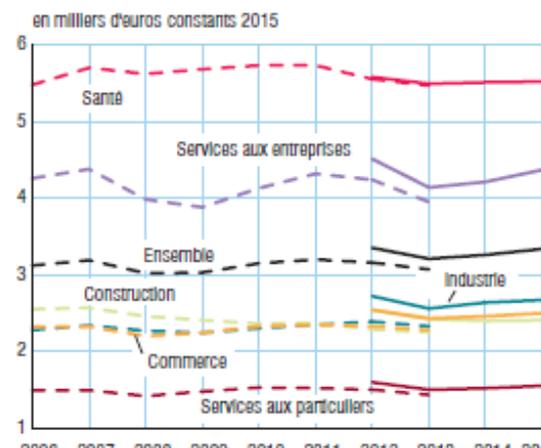


Champ : France hors Mayotte, non-salariés en activité au 31 décembre 2015, hors agriculture, hors micro-entrepreneurs, hors revenus nuls et hors taxes d'office.

Lecture : dans la construction, un non-salarié sur dix perçoit un revenu d'activité inférieur à 630 euros par mois (D1), la moitié gagne moins de 2 050 euros (médiane) et un sur dix plus de 4 790 euros (D9).

Source : Insee, base Non-salariés 2015.

3. Revenu mensuel moyen de 2006 à 2015



2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015

Champ : France hors Mayotte, non-salariés en activité au 31 décembre, hors agriculture, hors micro-entrepreneurs et hors taxes d'office.

Lecture : en 2012, dans les services aux entreprises, le revenu d'activité déclaré par les non-salariés s'élevait à 4 240 euros en moyenne par mois (trait pointillé). Selon les nouveaux concepts en vigueur depuis 2013 (revenus y compris dividendes et après réintégration de l'abattement fiscal de 10 % pour les gérants de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés), le revenu en 2012 était de 4 510 euros (trait plein).

Source : Insee, bases Non-salariés.

Annexe 2. Définition des revenus des non-salariés de la « base non-salariés » de l'INSEE

Le revenu d'activité des non-salariés est le revenu ou bénéfice issu de l'activité non-salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année et des charges professionnelles associées. Les contributions sociales (CSG, CRDS) ne sont pas déduites. Le revenu d'activité des non-salariés se calcule à partir du revenu professionnel imposable où sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives, en le corrigeant si nécessaire de l'éventuelle majoration de 25 % de l'assiette en cas de non-adhésion à un centre de gestion, une association agréée ou de non-recours à un expert-comptable. En pratique, il correspond à l'assiette qui sert au calcul des cotisations personnelles d'allocations familiales.

Pour les entrepreneurs individuels « classiques » (hors micro-entrepreneurs), il s'obtient à partir du bénéfice qu'ils retirent de leur activité (BIC ou BNC selon la nature de cette activité) net des cotisations obligatoires de sécurité sociale payées dans l'année, des salaires versés à d'éventuels employés, des intérêts d'emprunts professionnels, des dotations aux amortissements. Il est considéré comme nul en cas d'exercice déficitaire. Pour les gérants majoritaires de société, il correspond à leur rémunération, ainsi qu'à une partie des dividendes perçus depuis 2013. En effet depuis cette date, les dividendes perçus sont considérés comme rémunération du travail et la part qui excède 10 % du capital social, primes d'émission et sommes portées aux comptes courants d'associés, est comptabilisée dans le revenu d'activité des gérants majoritaires de SARL. En deçà de ce seuil, ils sont considérés comme des revenus de capitaux mobiliers. Avant 2013, l'intégralité des dividendes perçus était considérée comme rémunération du capital et n'était donc pas soumise à cotisations sociales (sauf pour les SEL depuis 2009 et pour les EIRL depuis 2011).

Le revenu d'activité des micro-entrepreneurs se mesure depuis 2014 à partir du chiffre d'affaires qu'ils déclarent dans les trois types d'activité suivants : activités de vente, prestations de services et activités libérales. Le revenu est estimé en appliquant à ces chiffres d'affaires les taux d'abattement pour frais professionnels mis en œuvre par l'administration fiscale (71 % pour les activités de vente, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale).

Contrairement aux salariés, l'information sur le volume de travail réalisé par les non-salariés n'est pas disponible. Il n'est donc pas possible de calculer un revenu d'activité par unité de volume de travail qui pourrait être comparé au salaire en EQTP. Cependant, pour prendre en compte le cas échéant les années incomplètes, le revenu d'activité des non-salariés est annualisé (ramené à ce qu'aurait perçu un non-salarié s'il avait été affilié l'année complète) avec une pondération au prorata de la durée d'affiliation dans l'année. Le calcul s'effectue sur les seuls non-salariés en activité au 31 décembre de l'année, en excluant ceux qui n'ont pas déclaré leur revenu. Lorsqu'on le compare au revenu salarial, le revenu d'activité des non-salariés n'est pas annualisé et les mesures portent sur l'ensemble des non-salariés (y compris ceux ayant cessé leur activité en cours d'année) hors secteur agricole.